

# lettre flash

6 juin 2007

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

< secondaire >

## Une carte scolaire assouplie pour la rentrée 2007

Comme l'a annoncé Xavier Darcos, la carte scolaire sera assouplie pour la rentrée 2007. Pour le ministre de l'Éducation nationale, la carte scolaire, telle qu'elle a été mise en place en 1963, n'est plus adaptée au système scolaire d'aujourd'hui, ni aux attentes de la société française.

### Encourager la diversité sociale et géographique

L'objectif de cette évolution de la carte scolaire est de renverser la fatalité qui pèse sur les établissements scolaires les plus décriés, de manière à leur redonner leur attractivité. Ainsi, les établissements qui perdront des élèves ne perdront pas leurs moyens. Au contraire, ces moyens seront mobilisés pour conduire des projets personnalisés auprès des élèves en difficulté.

### Une liberté nouvelle pour les familles

Xavier Darcos souhaite accorder une liberté nouvelle aux familles à la rentrée 2007 pour le choix de l'établissement dans lequel leur enfant sera scolarisé. Les demandes de dérogations pour l'inscription dans un établissement situé hors secteur seront examinées selon les critères prioritaires suivants, dans la limite des places disponibles :

- les élèves souffrant d'un handicap ;
- les élèves bénéficiaires d'une bourse au mérite ;
- les élèves boursiers sur critères sociaux ;
- les élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;



- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier ;
- les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.

Les parents doivent s'informer auprès des services de l'inspection académique de leur domicile. Les demandes de dérogation devront être déposées avant le 30 juin 2007. Les réponses devront être signifiées aux parents au plus tard le 20 juillet 2007.

**Pour en savoir plus :**

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

